

Runnin'Greze

Règlement du Challenge Intra-Club

2024-2025

Le Challenge intra-club, dénommé ci-dessous *C/C*, établit des règles à partir des participations des membres du Runnin'Greze à des courses à pied dans le but d'obtenir un classement mettant en avant les différents exploits de ses membres en toute convivialité et *Fair-Play*.

Le Runnin'Greze compte sur l'enthousiasme de ses membres pour faire en sorte que le club reste un espace convivial, dynamique en toute circonstance.

Article 1 : Conditions de participation.

- Être membre du Runnin'Greze, section de l'ASBL Au Greze de la Forme.
- Être en ordre d'inscription et de cotisation.

Une fois ces conditions remplies, la participation au *C/C* est gratuite et facultative.

Article 2 : Objectif.

Le *C/C* a pour objectif de favoriser à tout niveau la participation aux courses, la progression, l'esprit d'équipe et sportif.

La participation des membres à différentes courses promeut et augmente la visibilité du Runnin'Greze.

Le membre est invité à participer, sans contrainte et à son rythme, à des courses organisées à l'extérieur par un organisateur d'événement sportif et ce, quelle que soit la localisation de la course et que celle-ci soit annoncée ou non dans l'agenda du club (site internet du Runnin'Greze).

C'est une belle opportunité de partager la passion de la course à pied qui anime le Runnin'Greze.

Article 3 : Inscription à la course et couleur du Runnin'Greze.

Afin de valider sa participation au *CIC*, le coureur est tenu de

- s'inscrire à la course **et** au nom du club Runnin'Greze dans la mesure du possible.
- porter le maillot officiel du club ,ou tout autre équipement portant le logo du «*Runnin'Greze* » lors de la course.

Le comité du Runnin'Greze se réserve le droit de retirer des points aux coureurs qui ne respecteraient pas de manière systématique ces 2 conditions.

Article 4 : les catégories de classement.

Le *CIC* classe d'office la participation du coureur dans la catégorie **Assidu** et en plus, dans une des trois catégories performances suivantes : **Ultra-Km, Grimpeur-D+** ou **Champion**.

- La finalité de la catégorie **Assidu** :

Le coureur vise à participer à un nombre de courses pour le plaisir et est fier de représenter les couleurs du club. L'objectif : *courir un maximum de course*.

Le coureur participant est classé d'office dans cette catégorie **Assidu**.

- La finalité des catégories performances :

1) Catégorie **Ultra - Km** : Le coureur vise les distances (longues).

L'objectif : *courir un maximum de kilomètres*.

2) Catégorie **Grimpeur - D+** : Le coureur vise à faire un nombre de dénivelés positifs.

L'objectif : faire le maximum de dénivelés positifs lors des courses.

3) Catégorie **Champion** :Le coureur vise à être le mieux classé, à être le plus près possible du podium.

L'objectif : courir vite pour être le plus haut possible dans le classement final.

Pour le **1^{er} juillet 2025**, le coureur doit faire le **choix** de participer dans une de ces trois catégories performances, c'est-à-dire choisir d'être classé parmi les **Ultra-km, Grimpeur -D+** ou **Champion**.

Ce choix est définitif, il ne pourra plus être modifié après cette date.

Article 5 : Classement et podiums.

Chaque catégorie a son propre classement et podium H/F.

Les performances sont évaluées selon les critères des points définis dans le tableau ci-dessous (article 7).

Le classement final est calculé sur base des **10 meilleures courses** effectuées par le coureur dans la catégorie Assidu et en plus, dans la catégorie de performance choisie (*Ultra-km, Grimpeur -D+ ou Champion*)

A partir du moment où le membre remplit le formulaire de participation du *CIC*, le classement global ou individuel est visible sur le site du club à titre d'information.

A la clôture du *CIC*, le coureur qui a encodé **un minimum de 10 courses** sera convié à participer à un repas durant lequel la remise des prix du *CIC* sera organisée.

Article 6 : Tableau, différentes attributions, points CIC.

Le système de cotation est établi suivant 4 catégories dont les classements sont indépendants les uns des autres.

Chaque coureur est inscrit dans la catégorie Assidu et en plus, dans une seule des trois catégories performances du tableau ci-dessous. L'éventuel classement et/ou podium est calculé dans la catégorie choisie par le coureur au 1^{er} juillet 2025.

axe	catégorie	Caractéristiques	Classements	Récompenses
base	Assidu	1 Point/Course Max : 2 Courses/Semaine	Sommes des points/ Courses	À partir de 10 points/courses + Podium H/F
Performance1	Ultra-km	0,5 Point/km	Sommes des points	Podium H/F
Performance2	Grimpeur-D+	0,05 Point/ Mètre D+	Sommes des points	Podium H/F
Performance3	Champion	1er: 10 Pts 2ème: 8 Pts 3ème: 6 Pts Top 10: 4 Pts Dans les 35% : 2 Pts	Sommes des points	Podium H/F

Article 7 : encodage des Km & D+/Classement H/F.

La **distance officielle (Km)** et le **dénivelé positif (D+)** sont ceux repris sur le classement communiqué par l'organisation de la course. Lorsque l'organisateur ne communique pas la distance et le D+ réalisés lors de la course, le coureur encode les données que sa montre/application running indique. Dans ce cas, le coureur s'engage à fournir une copie de ces données.

Pour le classement **Champion**, le coureur encode son classement en fonction du nombre d'homme ou du nombre de femme et non, sur le total des participants hommes et femmes.

Article 8 : courses particulières .

Lors d'un **run and bike**, le coureur encode un point dans la catégorie Assidu par participation mais aucun point supplémentaire pour *l'Ultra, Grimpeur D+ & Champion*.

Lors d'un triathlon, duathlon ou raid, le coureur encode uniquement le nombre de kilomètres correspondants à la partie « course à pied » dans la catégorie Assidu.

En cas de doute lié à la nature particulière d'une course, avant d'encoder la course, il est recommandé de contacter les responsables du *CIC* : Isabelle GEERINCK & Julie WAYEMBERGH.

Adresse électronique de contact : runningrez@gmail.com

Article 9 : Abandon lors d'une course.

Si un coureur abandonne en cours d'épreuve (et n'est donc pas repris dans la liste des Finishers), il peut encoder la course et recevoir 1 point dans la catégorie **Assidu** à condition d'apporter la preuve de sa présence au départ par un numéro de dossard, formulaire d'inscription papier ou numérique, montre (ex : *Garmin Connect, Strava*) ou photo.

Article 10 : Les bénévoles.

Afin de remercier les bénévoles pour leur investissement dans certaines activités du Runnin'Grez, le *CIC* permet à ceux-ci de bénéficier de points supplémentaires dans une des catégories.

- Dans le cadre des courses organisées par le Runnin'Grez c'est-à-dire le Trail des 8 Clochers et la Sortie Club, le bénévole actif dans l'organisation peut encoder les points supplémentaires suivants : 1 point dans la catégorie **Assidu** et 8 points dans la catégorie **Ultra** et 15 points dans la catégorie **Grimpeur** et 2 points dans la catégorie **Champion**.
- Dans le cadre de l'activité du Souper Club 2025, le bénévole actif dans l'organisation peut encoder 1 point dans la catégorie **Assidu**.

Article 11 : Encodage des courses et délai

Le *CIC* traite les courses réalisées à partir du **16/11/2024** au **14/01/2025**.

L'introduction de la course (et des résultats) est réalisée par le coureur lui-même via la page dédiée au *CIC* sur le site du club Runnin'Grez :

<http://www.runningrez.be/challenge-interne/>

Le coureur doit encoder pour chaque course ces informations : Adresse électronique (email) - Prénom - Nom - Date de la course - Nom de la course – Combien de Km – le dénivelé D+ (si possible).

Pour le classement **Champion**, le coureur doit en plus encoder son classement à l'arrivée, le nombre de participants classés et sa position à l'arrivée en fonction du genre (H/F).

Dans la mesure du possible, le coureur enregistre la course (et les résultats) **dans les 15 jours de l'activité.**

Passé ce délai, le comité du Runnin'Greze se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'enregistrement de la course.

Des contrôleurs sont désignés par le comité du Runnin'Greze afin de vérifier l'exactitude des informations saisies par les coureurs.

En cas d'irrégularité constatée aux règles du *CIC*, des mesures peuvent être prises à l'encontre des membres participants par le comité du Runnin'Greze.

Article 12 : Remise des prix.

La remise des prix aura lieu en fin d'année 2025 (*date à déterminer par le comité du Runnin'Greze*) au Hall Omnisports (cafétéria) de Grez-Doiceau.

Article 13 : dispositions diverses.

Le *CIC* se clôture le **14/11/2025**. Toutes les courses courues à partir du 15/11/2025 seront comptabilisées sur le *CIC* de l'année suivante.

En cas de litige sur l'application du règlement *CIC*, le comité du Runnin'Greze décide de la mesure à prendre après avoir pris connaissance de l'avis donné par les responsables du *CIC*.

Le comité du Runnin'Greze se réserve le droit d'adapter ou de modifier le règlement en cas de nécessité, afin de garantir le bon déroulement du *CIC*.

L'équipe du *CIC* souhaite à tous les coureurs un excellent Challenge 2024/2025

Sportivement,

Responsables, Julie & Isabelle.